

COMMUNE DE LE PORGE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°23- 02

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION(S)	5

OBJET : Convention d'occupation par l'association « Le Porge à Tiroirs » d'un logement communal dans le cadre de la création d'un espace de travail et de formation partagé - Phase expérimentale.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune du Porge, dûment convoqué le 22 mars 2023, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Sophie BRANA, Maire.

Présents (18) : Sophie BRANA, Didier DEYRES, Anne-Sophie ORLIANGES, Vanessa LABORIE-SALESSE, Sylvain LAMOTHE, Christine GARRIDO, Michel LAPEYRE, Marie-José LOPES NIEBORG, Olivier MOURELON, Nicolas FERET, Guillaume BOUSBIB, Yohann PECHE, David FAURE, Constance SCHULLER, Laure IVASKEVICIUS, Corine SEGUIN, Pierre HARROUARD, Elise MOURA.

Pouvoirs (4) :

Philippe PAQUIS..... pouvoir à Sylvain LAMOTHE
Lucia MARTA..... pouvoir à Sophie BRANA
Martial ZANINETTI pouvoir à Pierre HARROUARD
Sonia MEYRE pouvoir à Elise MOURA

Absente (1) : Ingrid CONNESSON

Nombre de Conseillers en Exercice : 23

Secrétaire de séance : Nicolas FERET



RAPPORTEUR : Mme la Maire

La Municipalité propose de confier l'usage temporaire du bâtiment communal situé au-dessus de la Poste à l'association Le Porge à Tiroirs, pour qu'elle expérimente un espace de travail et de formation partagé où les Porgeais pourront travailler et se former autrement.

Le projet de convention ci-annexé, entre la Municipalité et l'association, permettrait d'expérimenter cet usage et axe d'activité de l'association. Gratuite durant la première phase d'expérimentation, l'occupation de ces lieux sera ensuite soumise à un loyer modéré et progressif.

Cet axe d'activité de l'association offre à notre commune une opportunité de dynamiser le cœur du centre bourg de manière quotidienne, en offrant aux porgeais la possibilité de se former à Le Porge, et de permettre aux entrepreneurs, salariés, touristes, d'occuper temporairement un espace agréable pour travailler. Ces espaces permettront également de rompre l'isolement de certains, et pour d'autres, de diminuer les temps de trajet pour se rendre au travail.

- Vu** la demande de l'association Le Porge à Tiroirs et l'étendue de ses axes d'activités ;
- Considérant** qu'il appartient à la Maire de définir les conditions d'utilisation des espaces communaux ;
- Considérant** que les espaces de travail et de formation partagés contribuent au dynamisme socio-économique des territoires ;
- Considérant** le bénéfice de la réduction des temps de trajet domicile-travail pour tous ;

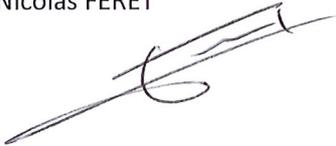
Le Conseil municipal, à la majorité avec 17 votes POUR et 5 ABSTENTIONS (Pierre Harrouard, Corine SEGUIN, Elise MOURA, Martial ZANINETTI par pouvoir à Pierre HARROUARD et Sonia MEYRE par pouvoir à Elise MOURA),

- VALIDE** la création d'un espace de travail et de formation partagé ;
- AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention d'occupation annexée à la présente délibération ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre seront les signatures.

Le secrétaire de séance,

Nicolas FERET



La Maire,

Sophie BRANA



La Maire,

. certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, qui sera affiché au siège de la collectivité.

. informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.